

ANAEC INFO / N°23

**LA LETTRE
D'INFORMATION
DE VOTRE ASSOCIATION**

«L'APRÈS
COLLOQUE»

CE 4° COLLOQUE EST LE FRUIT DES TRAVAUX DE L'ANAEC ENGAGES DEPUIS SA CREATION ET A POURSUIVRE !

Dans l'édito du numéro précédent ANAEC Info n°22, était rappelée la genèse de la présence de l'assesseur extérieur en commission de discipline et celle de notre association.

Notre premier colloque de juin 2014 formalisait les 7 « **bonnes pratiques** » de l'ANAEC que nous souhaitons mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement des commissions de discipline.

Enrichies cette année d'une 8° bonne pratique, elles sont toujours actuelles.

Le deuxième colloque d'octobre 2015 nous donnait l'occasion de présenter notre premier « **rapport sur le processus disciplinaire dans les établissements pénitentiaires depuis la mise en œuvre de la loi du 24 novembre 2009** ». Puis, lors de notre troisième colloque en octobre 2017, nous avons procédé à son actualisation à la suite d'une large concertation. Il s'en suivait des pistes de réflexions, sur lesquelles l'ANAEC s'est mise au travail.

En juin dernier, notre 4° colloque nous a permis de tirer des enseignements. Ceux-ci nous ouvrent des perspectives nouvelles en tenant compte de nos travaux déjà réalisés ou engagés.

Quelques actions possibles sont proposées ou déjà entreprises :

- **Envisager la mise en place d'un pôle réflexion** à partir des conclusions tirées du colloque : réflexion sur le statut de l'AE, sur la voix consultative ou

délibérative, ou encore sur la composition de la CDD, ou sur la manière d'être un relais pour témoigner de ce qui se passe en prison.

- **Suivre l'évolution des discussions budgétaires dans les assemblées parlementaires sur le budget 2022 de la justice** annoncé cette année encore à +8%. Et ce, pour la partie qui concerne la DAP et pour savoir où en est la revalorisation promise de notre indemnité.
- **Finaliser la circulaire sur le processus d'habilitation.** À partir du groupe de travail mis en place en octobre dernier.
- **Suivre les travaux engagés par la DAP pour l'actualisation de la circulaire sur le régime disciplinaire** et s'assurer que nos bonnes pratiques sont bien intégrées.

Bien évidemment cette liste n'est pas exhaustive et reste ouverte.

Notre CA est le lieu de mise en œuvre de ces propositions. La prochaine journée de réflexion/échanges du 8 octobre est également un espace de parole possible que vous pouvez rejoindre.

Certes, nous avons encore du chemin à parcourir, mais notre motivation et nos convictions sont entières, n'hésitons pas à prendre la parole.

*Guy-Bernard BUSSON,
Président d'honneur*

4ème colloque ANAEC le 12 juin 2021 à Paris, Evènement tenu et réussi !

La crise sanitaire nous a contraints à reporter notre colloque initialement prévu le 10 octobre 2020 au 12 juin 2021 avec une jauge limitée de participants. Jusqu'au dernier moment nous n'étions pas sûrs de pouvoir le tenir même si l'organisation était prête pour cela.

La journée a été particulièrement réussie :

- tant dans l'anniversaire des dix ans de la mise en place de l'assesseur extérieur en détention et la participation « d'assesseurs témoins » qu'il convient de remercier pour leur présence (certains venant de très loin) et leur action au quotidien,
- tant pour la grande qualité des intervenants qui nous ont honorés de leur présence ; M. le Garde des Sceaux était représenté par Thierry Donart (Conseiller politique pénitentiaire),
- tant dans l'organisation de cette manifestation où les administrateurs, les coordinateurs régionaux, les correspondants d'établissements et nos adhérents ont spontanément aidé au bon déroulement de la journée.

Nous remercions aussi très chaleureusement nos adhérents qui ont fait le déplacement de province pour venir partager cette journée que nous avons aussi voulue, malgré les complications sanitaires, riche de rencontres et d'échanges. La pause déjeuner, composé d'un plateau-repas adapté a permis entre autres, ce moment si important pour nous.

Dominique Verdeilhan, secrétaire ANAEC, a animé cette journée de façon dynamique en donnant, dès qu'il le pouvait, la parole à la salle et aux « assesseurs-témoins ». Guy-Bernard Busson, président d'honneur et l'un des fondateurs de l'ANAEC a quant à lui co-animé la première partie puis la restitution en fin d'après-midi. Vous trouverez dans ce numéro quelques photos et un résumé rédigé par Henri Israël, coordinateur pour la région de la DISP de Paris (avec Dominique V.).

Si nous avons souhaité insister, pour cette quatrième édition, sur le côté humain de notre présence, c'est bien aussi avec cette part d'humanité que nous pouvons apporter en commission, en venant sans à priori et en essayant de rester le plus juste et le plus équitable possible dans nos échanges et nos propositions pendant le délibéré, qui a été mis en avant ce 12 juin 2021.

Il y a quelques attentes cependant, notamment sur la revalorisation de l'indemnité des assesseurs, inchangée depuis 2011, mais avec tout de même l'espoir d'une augmentation en 2022. La circulaire sur l'habilitation n'est pas encore finalisée à ce jour.

Une captation vidéo de la journée a été faite par trois caméras dans la salle ; un montage est en cours de réalisation afin de permettre à nos adhérents uniquement, et particulièrement à ceux qui n'auraient pas pu venir, de pouvoir visionner les séquences du colloque. Il sera prochainement disponible sur notre site, vous pourrez donc y accéder avec vos codes personnels. Un très grand merci à notre correspondante d'établissement de Roanne (42) qui a sollicité son conjoint pour ce travail.

La rentrée est là, vous pouvez consulter sur notre site les dernières recommandations pour se rendre en CDD. Nos deux vocations premières (créer des liens et mieux se former) restent les piliers de notre action au quotidien ; aussi vous pouvez dès maintenant vous inscrire pour la session de formation qui aura lieu le vendredi 8 octobre 2021 à Paris (*voir site*).

Vous pouvez aussi, sur simple mail de votre part, participer à nos travaux notamment lors du prochain conseil d'administration qui aura lieu le lendemain, 9 octobre 2021.

Bonne rentrée à vous toutes et vous tous.

Merci pour votre fidélité si importante pour notre association.

Pierre Ferrand president@anaec.fr

Dominique Verdelhan, animateur de la journée donne la parole à Pierre Ferrand, Président de l'ANAEC qui note que nous nous retrouvons pour le quatrième colloque. Guy-Bernard Busson, Président d'honneur, retrace en quelques mots l'histoire de l'association, créée en octobre 2013 ; il rappelle la loi pénitentiaire de 2009 et le premier colloque en juin 2014 qui s'est illustré par la présentation des « bonnes pratiques » ANAEC en présence d'Isabelle Gorce, DAP à cette date. En octobre 2015, le deuxième colloque avait mis en valeur 13 propositions et commencé un travail sur le processus d'habilitation à la demande de l'ENM. Aujourd'hui, nous pouvons faire un premier bilan de notre présence dans les CDD. Il évoque aussi la revalorisation de l'indemnité des assesseurs qui n'a pas bougé depuis le début en juin 2011.



Par un message visio, **Nathalie Roret, directrice de l'École Nationale de la Magistrature** souhaite un bon travail aux participants en disant « vous êtes ici au bon endroit » pour débattre.

Thierry Donart, conseiller pénitentiaire au cabinet du ministre de la Justice tient à excuser Eric Dupond-Moretti qui lui a demandé de dire qu'il est « très attaché à la présence des assesseurs en CDD », la voix, l'oreille et les yeux de la société civile dans l'univers pénitentiaire. Il aborde ensuite la nécessaire clarification sur le processus d'habilitation. La circulaire visera à homogénéiser l'habilitation et elle sera finalisée dans les prochaines semaines. Il reste quelques arbitrages à effectuer après un travail qui réunira le service judiciaire du ministère, l'ANAEC et la DAP. Thierry Donart évoque le dépôt de candidature,



le profil du candidat et un entretien avec le président du tribunal judiciaire. Il insiste aussi sur la nécessaire disponibilité des assesseurs compte tenu de l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 février qui dit que la présence de l'assesseur est obligatoire sauf si un report est possible. Il indique aussi que l'indemnité sera revalorisée. « Elle le sera et le montant sera inscrit au budget du projet de loi budgétaire de 2022 ». Thierry Donart aborde aussi les questions de déontologie, d'incompatibilité et de formation.

Laurent Ridet, nouveau directeur de l'administration pénitentiaire (DAP) est l'un des pères de l'introduction des assesseurs dans les CDD. Il déclare qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises prisons mais celles que la société mérite. Il faut replacer la prison au sein de la société et qu'elle assume ses fonctions. Laurent Ridet, 35 ans d'expérience, insiste sur le fait que cette administration est sans doute l'une de celles qui a le plus évolué : droits des détenus, droit de vote, ...et d'interpeler les participants au colloque d'un « vous êtes aussi au cœur de ces droits ». La prison est un monde humain, instable...les conditions de vie du détenu, ce sont aussi les conditions de travail des personnels. Laurent Ridet sait combien les assesseurs sont attachés à leur indépendance mais il remarque que celle-ci va dans les deux sens. Et de conclure qu'il n'acceptera pas que « l'on tente à votre indépendance ».



Stéphane Scotto, récemment nommé directeur interrégional de Paris Ile de France prend alors la parole pour dire que les assesseurs prennent toute leur part dans le processus disciplinaire. Il rappelle que directeur d'établissement ou DI, il a toujours accueilli favorablement la présence et les travaux de l'ANAEC. Stéphane Scotto trace une brève histoire du disciplinaire dans les prisons françaises. De 1923 à 1959, le détenu ne mangeait pas tous les jours, privation alimentaire, cheveux coupés à ras...c'est dire si les choses ont changé. Depuis 1995, le tribunal administratif devient compétent ; puis en 1996, on définit les fautes ; en 2001, l'avocat entre dans les commissions puis en 2011 les assesseurs extérieurs. Stéphane Scotto note d'ailleurs que les CDD font rarement l'objet de recours : 125 recours en Ile de France soit 1 %. 25 décisions annulées ou réformées et 29 recours au TA qui ont abouti à zéro censure du juge administratif.

Témoignage d'une assessesse de Fleury : assessesse depuis deux ans. Elle a siégé environ à 35 reprises. Elle exprime un sentiment de solitude et souhaite avoir un retour sur l'évaluation de son action. Elle est surprise parfois par des sanctions disproportionnées.

Témoignage d'un assesseur de Clermont-Ferrand depuis 2011 : Le président de la CDD est le plus souvent correct mais parfois, il ignore le débat avec les assessesseurs et décide seul. Ne faudrait-il pas que les assessesseurs aient une voix délibérative et non consultative ?

Témoignage d'une assessesse de Riom depuis 2015 : Elle dit que l'assesseur est bien intégré et qu'on peut discuter mais elle remarque que l'assesseur pénitentiaire est souvent en retrait.

Témoignage d'un assesseur de la région Ouest : Val de Reuil qui pose la question de la légitimité. « *Nous ne représentons que nous-même* ». Après avoir siégé deux ans, il a le sentiment d'être « *meilleur* » qu'au début.

Témoignage d'un assesseur de Lyon Corbas : Sur la formation, il faut être plus actif. Mieux connaître l'administration pénitentiaire.

Chacune de ces interventions ont reçu des réponses de Laurent Ridet et de Stéphane Scotto.

L'après-midi, la séance commence avec l'intervention de **Muriel Giacomelli** (Université Aix Marseille) et **Corentin Durand** (Université de Lille). Ces deux chercheurs ont commencé un travail sur les assessesseurs en CDD par un questionnaire qu'ils ont testé auprès des participants. Pendant deux ans, ces chercheurs vont travailler sur le rôle, le profil, l'action, des assessesseurs des établissements relevant des DI de Marseille et de Bordeaux. Guy-Bernard Busson fait remarquer que ce choix risque de ne pas être très représentatif d'autant que les universitaires font l'impasse sur les gros établissements comme Fleury, Fresnes, Corbas, ...

Isabelle Brizard, directrice adjointe de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (18 assessesseurs, 3000 détenus) : Pour elle, la présence de l'assesseur a été un progrès. Le rôle du président n'est pas facile. Il doit être juste, équitable, et ses décisions comprises par tous. Il ne doit pas céder à la pression. Sur l'habilitation, elle est d'accord avec la nécessaire harmonisation. Elle se déclare favorable à une durée de 4 ans renouvelable et se demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir une formation à l'ENAP. Après la première commission, le nouvel assesseur devrait être reçu par la présidence et discuter. Chaque CDD devrait pouvoir être accompagnée, au-delà des trois membres, d'un secrétaire de séance et faire parler pendant le délibéré le surveillant en premier pour éviter ce qui a été dit sur sa situation hiérarchique. Enfin Isabelle Brizard conclut son propos par cette remarque « *45 euros brut, ce n'est pas payé cher pour ce que vous faites !* ».

Une assessesse de Lyon-Corbas : il faut clarifier notre statut et aller plus vite sur le protocole d'habilitation. Sur la question de la voix délibérative, c'est en débat dans l'association. Nous ne sommes pas tous d'accord là-dessus.

Un assesseur de Fleury, ancien chef d'établissement scolaire : Il développe le Conseil de discipline dans un établissement scolaire beaucoup, plus complet que dans la pénitentiaire.



Dominique Simonnot, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté : Elle commence son intervention par évoquer un suicide à la maison d'arrêt des femmes de Fresnes. Puis, à propos des CDD, elle met en cause « *l'impartialité de cette espèce de tribunal* ». Elle se dit « *abasourdie* » par ce qu'elle a vu lors de deux CDD auxquelles elle a assisté, avec le silence de l'assesseur extérieur, pire que lors des comparutions immédiates et l'avocat pas pertinent... « *Jouez votre rôle à plein* ».

Etienne Noël, avocat au barreau de Rouen et spécialiste du droit pénitentiaire. En 2000, il a été l'un des premiers à plaider devant les CDD. Il évoque le risque de suicide dans les quartiers disciplinaires. Le fait que souvent celui qui poursuit est celui qui présidera la CDD pose un vrai problème. La présence de l'assesseur est importante.

Conclusions/enseignements par la présidence :

- 1- Notre indépendance est fondamentale : « c'est une démarche citoyenne de service public », « l'assesseur extérieur n'est pas juge et partie », « la CDD est l'endroit par où le droit arrive en prison » En découlera le sujet de notre statut sachant que nous ne sommes pas bénévoles.
- 2- La revalorisation de notre indemnité devrait être effective en 2022.
- 3-
- 4- Sur le fonctionnement de la CDD nous attendons la mise à jour de la circulaire sur le régime disciplinaire. Pour nous, la CDD est un espace de communication entre le détenu et l'AP. Nous voulons être un assesseur extérieur actif et citoyen.
- 5- Nous sommes invités à témoigner à l'extérieur, l'ANAEC peut-elle être un relais ?
- 6- Selon l'article 91 de la loi pénitentiaire la CCD comprend « au moins » une personne extérieure à l'AP : débat sur une voix consultative ou délibérative, sur sa composition et sur l'instruction et la sanction dans la même entité.

**PROCHAINEMENT DISPONIBLE
SUR NOTRE SITE www.anaec.fr**

(uniquement pour nos adhérents)

Colloque de l'ANAEC « Assesseur extérieur, 10 ans, légitimité et crédibilité », 12 juin 2021 - ENM Paris

Une captation vidéo a été réalisée toute la journée du 12 juin 2021 avec trois caméras dans l'amphi de l'ENM. Le conjoint d'une de nos adhérentes, correspondante de l'établissement de Roanne nous a proposé de séquençer cet enregistrement. Les liens seront disponibles prochainement pour nos adhérents.

Séquençage réel du colloque ANAEC 2021

➤ Matinée

- **Ouverture du colloque** : Dominique Verdeilhan (Secrétaire ANAEC), Pierre Ferrand (Président ANAEC), Guy-Bernard Busson (Président d'honneur ANAEC), Nathalie Roret (Directrice de l'ENM)
- **L'habilitation** : « L'habilitation après 10 ans, il est temps de clarifier » Thierry Donard (Conseiller politique pénitentiaire auprès du Garde des Sceaux)
- **La commission de discipline** : « **La commission de discipline après 10 ans de fonctionnement avec l'assesseur extérieur** » Laurent Ridet (Directeur de l'Administration Pénitentiaire), Stéphane Scotto (Directeur interrégional de Paris)

➤ Après-midi

Les perspectives et les évolutions possibles de la commission

- **Evolution de la commission de discipline partie 1** : Muriel Giacobelli (Université Aix-Marseille), Corentin Durand (Université de Lille)
- **Evolution de la commission de discipline partie 2** : Dominique Simonnot (Contrôleuse Générale des lieux de Privation de Libertés), Etienne Noël (Avocat au barreau de Rouen)
- **Clôture, remerciements, perspectives** : "Clôture du colloque, remerciements et perspectives" Pierre Ferrand (Président ANAEC), Guy-Bernard Busson (Président d'honneur ANAEC), Dominique Verdeilhan (Secrétaire ANAEC)

Questionnaire "le rôle citoyen de l'assesseur en commission de discipline"

Suite à notre dernier colloque ANAEC du 12 juin 2021 et après les interventions l'après-midi de Muriel GIACOPELLI et Corentin DURAND, nous venons de recevoir le questionnaire finalisé concernant la poursuite de la mission GIP relative au « rôle citoyen de l'assesseur en commission de discipline » après la phase test.

Le questionnaire a été retravaillé depuis, afin qu'il puisse être diffusé auprès des assesseurs. Vous le trouverez à la fois au format word et excel sur notre site www.anaec.fr pour faciliter la tâche des répondants.

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une recherche universitaire, dirigée par Muriel Giacopelli (Aix-Marseille Université) et Jean-Paul Céré (Université de Pau et des Pays de l'Adour), financée par la Mission de recherche « Droit et justice ». Son but est de comprendre le profil, le rôle et les opinions des assesseurs extérieurs en commission de discipline pénitentiaire.

Le questionnaire devra être retourné par voie numérique au format word ou pdf à l'adresse suivante : iftj@univ-pau.fr pour le 15 octobre 2021.

L'ANAEC tient à préciser que vous n'êtes pas tenus de remplir l'intégralité des items. L'anonymat reste la priorité. Ce questionnaire est destiné aux assesseurs extérieurs, adhérents ou non de l'ANAEC.

ANNEXES

- Bulletin d'inscription FORMATION Anaec octobre 2021
- Bulletin d'adhésion Anaec

DATES A RETENIR

A retrouver sur notre site dans la rubrique « Evènements »

- 8 octobre 2021 : Formation-échanges spécifique ANAEC (Paris - FARAPEJ)
- 9 octobre 2021 : C.A. ANAEC (Paris - FARAPEJ)
- 4 décembre 2021 : C.A. ANAEC (Paris - FARAPEJ)

CONTACTS

Adresse postale :
1, Allée des Thuyas
94261 FRESNES Cedex01

contact@anaec.fr
association.anaec@orange.fr
www.anaec.fr



@assoanaec



@_ANAEC



@ANAEC

**8ème JOURNÉE DE FORMATION-ÉCHANGES SPÉCIFIQUE ANAEC
réservée aux adhérents de l'ANAEC**

VENDREDI 8 OCTOBRE 2021 9H30-17H PARIS

lieu : FARAPEJ, PARIS

22 rue neuve des Boulets, 75011 PARIS

PROGRAMME PRÉVISIONNEL :

1. AVANT DE SIÉGER (HABILITATION, FORMATION, PLANNING)

TEXTES / PRATIQUES CONSTATÉES / RECOMMANDATIONS ANAEC / AMÉLIORATIONS POSSIBLES

2. LA CDD (PRÉPARATION, DEROULEMENT, DÉLIBÉRÉ)

TEXTES / PRATIQUES CONSTATÉES / RECOMMANDATIONS ANAEC / AMÉLIORATIONS POSSIBLES

3. POUR ALLER PLUS LOIN (RENCONTRES, ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ)

TEXTES / PRATIQUES CONSTATÉES / RECOMMANDATIONS ANAEC / AMÉLIORATIONS POSSIBLES

Partageons nos expériences : le déroulé de cette formation-échanges repose sur des confrontations de pratiques, d'expériences vécues. C'est aussi l'occasion de faire connaissance entre assesseurs de toute la France.

Cette journée de formation sera plus riche de nos échanges donc n'hésitez pas à préparer des questions ou des situations que vous souhaitez que nous examinions ensemble.

VENDREDI 8 OCTOBRE 2021 9h30-17h à PARIS

BULLETIN D'INSCRIPTION Formation ANAEC 2021

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Établissement(s) pénitentiaire(s) : _____

Assesseur depuis : _____ Adhérent ANAEC depuis : _____

Fait à : _____ Le : _____ Signature : _____

***Ces formations sont réservées gratuitement aux adhérents ANAEC
Merci de vérifier que vous êtes à jour de votre cotisation 2021
ou n'hésitez pas à adhérer, c'est l'occasion.***

* * *

Bulletin à renvoyer complété dès que possible par courrier ou par mail à l'ANAEC
et avant le 1er octobre 2021 à : contact@anaec.fr



ANAEC - 1, Allée des Thuyas - 94261 FRESNES CEDEX
Déclarée à la Préfecture d'Antony (92) sous le numéro W921003470
contact@anaec.fr – www.anaec.fr

Bulletin d'adhésion pour l'année **2021**

Nom & Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone fixe / portable : /
Email : @
Date d'habilitation :/...../..... par le(s) TJ de :
Établissement(s) pénitentiaire(s) :

Veillez joindre une photocopie de votre habilitation ou de chacune de vos habilitations.

Cotisation : 20 € Membre **adhérent** – **associé** (*rayez la mention inutile*)
ou € Membre **bienfaiteur**

**L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des statuts
et déclare vouloir adhérer à l'association ANAEC pour un an renouvelable**

Date d'adhésion :/...../..... Signature :

ANAEC - 1, Allée des Thuyas - 94261 FRESNES CEDEX
contact@anaec.fr – www.anaec.fr

Cotisation d'adhésion **2021**

Cette partie vous sera renvoyée à votre adresse

Reçu de la somme de €, au titre de la cotisation 2021, par espèces – chèque – virement bancaire
De (nom et prénom),
sis (adresse)

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre :

Actif **Bienfaiteur** **Associé**

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association

Fait à Fresnes le/...../.....

Le Président ou le Trésorier